

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Ressources Humaines
Sous Direction des emplois et des compétences
35.49

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

OBJET : Convention de mise à disposition d'un agent du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux ressources humaines, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du pourvoi de postes au sein des services de la collectivité, la candidature d'agents momentanément privés d'emplois pris en charge par le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale (CDG), peut être retenue.

Dans ce contexte, l'agent est mis à disposition du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône par voie de convention. Le CDG lui verse la rémunération et le régime indemnitaire afférent à son grade accordé aux fonctionnaires en mission par le CDG qui en obtient le remboursement auprès du Département par titres de recettes. La carrière de l'agent est géré directement par le CDG. Le projet de convention est annexé au présent rapport.

Ce rapport ne comporte aucune incidence financière les postes concernés éventuellement pourvus par cette voie étant déjà créés à l'effectif du Département

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL